

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.03.24

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

<i>Présents</i>	25
<i>Pouvoirs</i>	6
<i>Absent Excusé</i>	1

MEMBRES PRESENTS : Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
EXAMEN DU COMPTE
ADMINISTRATIF DU
BUDGET SPIC
CIMETIERES
EXERCICE 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-14, L.3312-5, L.4312-8 et L5217-10-10 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 22.03.12 du 28 mars 2022 portant adoption du budget primitif SPIC Cimetières pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 22.06.18 du 27 juin 2022 portant adoption de la décision modificative N°1 pour l'année 2022 ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que le conseil municipal a débattu sous la présidence de Madame SURACE, Adjointe déléguée aux Finances et à la Commande Publique, et que Monsieur le Maire s'est retiré de la séance au moment du vote ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 juin 2023,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
Par 29 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention
A la Majorité,

DONNE acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2022, et des documents qui l'accompagnent, annexés à la présente délibération.

DECIDE d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2022 ainsi qu'il suit :



	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	27 445.00	0.00
Recettes	26 520.00	26 520.00
Résultats	- 925.00	26 520.00
Résultat de l'exercice 2022 : 25 595.00		

Avec prise en compte des résultats antérieurs cumulés :

Section	Résultats cumulés au 31.12.2021	Affectation du résultat en 2022	Résultats 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	- 3 178.80		-925.00	-4 103.80
Investissement	- 62 958.70		26 520.00	-36 438.70
Résultat cumulé global au 31/12/22				-40 542.50

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.